

PARTI QUÉBÉCOIS
D'ARGENTEUIL

MÉMOIRE

DÉPOSÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT (BAPE)
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

MIRABEL
NOVEMBRE 1999

INTRODUCTION

Le Canada et le Québec sont bien nantis en eau puisqu'ils possèdent 16% des réserves d'eau douce de la planète. Près d'un cinquième de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable. On s'attend à des pénuries d'eau dans un avenir assez rapproché dans le monde ainsi que des pressions américaines et des autres pays industrialisés pour contrôler et s'approprier cette ressource qui est la nôtre.

Depuis le rapport Legendre en 1972 sur la gestion des eaux au Québec, trop peu de progrès ont été fait pour protéger l'environnement et par le fait même l'eau au Québec. Nous pouvons malheureusement dire que la situation s'est détériorée dans plusieurs secteurs notamment au niveau de l'approvisionnement en eau souterraine dans Argenteuil.

Le Québec compte environ 4 500 rivières, environ 500 000 lacs et environ 400 bassins versants majeurs. Cela nous donne un faux sentiment de sécurité à l'égard de cette ressource si essentielle.

La circonscription d'Argenteuil est bien nantie en cours d'eau et principalement par la rivière Outaouais, la rivière du Nord, la rivière Ouest, la rivière Rouge, et compte un grand nombre de lacs et ruisseaux.

Le gouvernement Lévesque, en 1978, a posé les premiers jalons d'une politique environnementale allant dans le sens de la Commission Legendre (1972). On assistait à la naissance d'une politique de prévention par le contrôle des projets importants avec le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement(BAPE). Mais la situation actuelle exige que l'on fasse bien davantage car l'eau est une **ressource publique** que nous devons protéger pour la laisser en héritage aux générations futures.

OBJECTIF

Le but de notre mémoire n'est pas de vous exposer des données sur le plan technique et scientifique puisque d'autres intervenants vous ont transmis cette information dans leur mémoire respectif.

Notre but est de vous faire part des perceptions et des inquiétudes qui circulent parmi la population de la circonscription d'Argenteuil.

- L'eau est perçue comme une richesse précieuse et limitée. Le captage effectué actuellement est perçu comme ayant déjà atteint un niveau très important. Depuis 1983, les conflits d'usage existent ; cette période coïncide avec la venue des capteurs d'eau dans notre région. La région des Laurentides compte actuellement six puits commerciaux de captage d'eau dite « de source » dont deux sont situés dans la MRC d'Argenteuil et trois dans la MRC de Mirabel.
- De plus, les riverains des puits de captage d'eau et des puits d'observation nous informent qu'ils sont affectés par les tests de pompage d'une durée d'une semaine et plus car durant cette période, leur eau est altérée. Ils s'interrogent car pendant la durée de ces tests, les capteurs d'eau cessent toute activité. Pourquoi? Les citoyens d'Argenteuil s'interrogent également sur l'accumulation de plus en plus grande d'amas de glaise éparpillés dans la circonscription d'Argenteuil et sur ses effets sur l'environnement.
- La surexploitation de la nappe phréatique peut compromettre les récoltes et l'élevage en milieu agricole et par le fait même toute l'économie de la région. La baisse des niveaux d'eau affecte également la nappe phréatique.
- Les coupes forestières à blanc entraînent un déséquilibre dans le processus de ruissellement des eaux de surface et une contamination de la nappe phréatique.
- La profondeur d'exploitation de certaines sablières par son impact sur la qualité affecte la nappe phréatique.
- La présence d'un site d'enfouissement, en milieu agricole, au-dessus de cette nappe phréatique essentielle à la culture, et qui pourrait, rien ne nous

sécurise à cet égard, entraîner une pollution de l'eau identique à celle générée par le site Cook, dans l'Outaouais, il y a une quinzaine d'années.

CONTEXTE HISTORIQUE

Permettez-nous de vous faire un bref historique régional et particulièrement là où le captage est intensif.

La population de Mirabel a subi une expropriation éhontée par le gouvernement fédéral (96,000 acres), afin de construire le plus grand et le plus fonctionnel aéroport du monde. On a annoncé à la population de la région après toutes ces souffrances qu'il s'agissait d'une erreur. Vous connaissez la suite : le transfert des vols de Mirabel à Dorval.

On a dépossédé la population de ses biens sans la consulter. Maintenant, on s'apprête et c'est en cours, à la déposséder de son sous-sol sans encore la consulter.

EXPLOITATION DE L'EAU EN MILIEU AGRICOLE

L'agriculture existe dans la région depuis plus de 200 ans. Auparavant, à Saint-Hermas, la population buvait une eau d'une qualité unique et gratuite en s'arrêtant à un puits situé à l'entrée du village. Cette eau était d'ailleurs recommandée par des médecins de la région car elle était appréciée pour ses propriétés thérapeutiques. Aujourd'hui, une usine de captage d'eau à des fins commerciales semble s'être accaparée une grande partie de ce bien précieux, selon l'opinion de plusieurs citoyens de la région.

En effet, plusieurs agriculteurs se plaignent d'une baisse marquée du niveau d'eau dans leur puits : d'autres doivent boire une eau qui dégage une odeur désagréable.

La population est inquiète car on parle d'études et d'études comme lors de l'expropriation. Nous comprenons que la connaissance précise de la situation, tant qualitative que quantitative, est le préalable à une gestion éclairée des

ressources hydriques. En attendant, la qualité et la quantité de l'eau se détériorent.

La population d'Argenteuil veut être consultée lors d'une demande d'autorisation de permis de captage d'eau continu. Nous souhaiterions une étude régionale publique et participative lors de l'émission de permis. En outre, les compagnies devraient verser des redevances sur l'eau captée.

Toute autorisation de captage d'eau à des fins commerciales devrait être temporaire et conditionnelle. Toute modification de la qualité ou de la quantité d'eau dans une zone d'influence d'un puits de captage intensif devrait faire l'objet d'une réévaluation du permis de captage. Les usagers de la nappe phréatique ont des besoins actuels et futurs et il faut en tenir compte. Dans un avenir immédiat, des études d'impacts régionaux devraient être faites et suite à la connaissance exacte de la ressource, une réglementation adéquate devrait être mise en vigueur.

La qualité de vie de la région dépend du suivi immédiat qui sera effectué sur la qualité de l'eau. Il faut informer la population de façon claire et nette des mesures prises pour remédier à la situation. La transparence est nécessaire si on ne veut pas refaire les mêmes erreurs du passé.

EXPLOITATION DE L'EAU EN MILIEU FORESTIER

Prenons l'incidence du déboisement sur la qualité et la quantité de l'eau. Dans le secteur nord de la circonscription d'Argenteuil, la population nous informe que le déboisement qu'on y pratique commence à ressembler au massacre effectué en Abitibi. Le niveau d'inquiétude augmente. Les gens s'interrogent. Qui aller voir ? Seuls les compagnies forestières et les gens impliqués par la spéculation semblent être là pour tenter de les rassurer. Et pendant que l'on effectue des études, on déboise. Les minéraux du sol continuent d'être lavés et drainés vers les cours d'eau. Les surfaces déboisées retiennent moins d'eau de pluie. On s'expose, entre autres, à des périodes de sécheresse plus fréquentes. Mais encore là l'information manque et le niveau d'inquiétude augmente.

EXPLOITATION DE L'EAU ET MILIEUX INDUSTRIELS

Les sablières

Des riverains nous rapportent leurs inquiétudes au sujet des agissements de certains promoteurs qui n'ont aucun respect pour l'environnement. Ils nous rapportent que certains d'entre eux achètent le silence autour de certaines dérogations aux normes d'exploitation. Par ailleurs, certains exploitants possèdent des droits acquis. Ils ne se sentent pas liés ni concernés par de nouvelles normes environnementales. À la limite, leur statut d'entreprise les protège d'éventuelles poursuites judiciaires puisqu'ils peuvent toujours déclarer faillite et repartir leurs opérations sous une autre entité juridique. Dans l'état actuel des choses, pour certains, le gain immédiat peut être le seul intérêt. Les droits acquis devraient être modifiés ou abolis pour protéger l'environnement.

Cette situation dénote, et nous nous en inquiétons, une absence de réglementation appropriée et stricte concernant l'exploitation des sablières. La relation entre la profondeur de l'exploitation des sablières et l'intégrité de la nappe phréatique inquiète. Ainsi, les puits des riverains doivent être protégés contre ces abus. Si les exploitants de sablière désirent prendre de l'expansion, ils devraient indemniser automatiquement les riverains qui subissent des dommages.

Nous considérons la nappe phréatique comme un bien collectif. Les normes concernant l'émission de permis doivent être strictes pour protéger la nappe phréatique, les cours d'eau et les puits privés. L'émission de permis devrait être temporaire et l'exploitation inspectée pour prévenir les abus. De plus, le monopole exercé par plusieurs exploitants inquiète les citoyens qui doivent parfois payer plus cher leurs produits. Par des manœuvres douteuses, certains exploitants empêchent même leurs concurrents de moindre envergure, d'exploiter leur entreprise.

À ce titre, l'état doit en être le gestionnaire.

En cas d'abus, d'accidents d'exploitation, de litiges, les simples citoyens ne doivent pas se retrouver seuls, pour se battre contre ces industriels. L'état doit être présent et jouer son rôle de gestionnaire et d'arbitre.

- Nous voulons des données exactes sur l'impact du pompage d'eau sur l'environnement dans notre région. Nous craignons la surexploitation causant des dommages à la ressource. Nous ne sommes pas contre le pompage mais nous sommes contre le pompage intensif au même endroit qui cause des préjudices à la population et dont l'impact environnemental est loin d'être connu et de faire consensus.
- Les tests de pompage doivent être faits en période d'étiage là où les conflits d'usage risquent d'être plus apparents.

SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ARGENTEUIL-DEUX-MONTAGNES

Ce site d'enfouissement est situé à proximité d'une usine de captage d'eau et en milieu agricole. Son but, à l'origine, était de desservir les municipalités adjacentes afin de minimiser leur coût d'opération. Aujourd'hui, cette régie est administrée et gérée par les municipalités afin de récupérer le plus de déchets en provenance également de l'extérieur.

Chacun doit gérer ses déchets. Nous constatons l'ampleur qu'a prise cette entreprise qui dispose de camions et qui accepte maintenant l'ensemble des déchets de la Communauté Urbaine de l'Outaouais (CUO) et, selon certaines rumeurs, des déchets en provenance de l'Ontario.

Nous voulons vous sensibiliser sur le fait qu'une grande partie de la population d'Argenteuil n'est pas au courant que la CUO nous envoie par camions quotidiennement ses 97 000 tonnes de déchets annuels. Existe-t-il d'autres contrats d'importation de déchets ? Au passage continu de ces camions, certains le croient. Les riverains nous témoignent aussi des horaires et de la fréquence excessive de ces transports et de la pollution qu'ils génèrent. L'absence d'affichage des horaires d'accès prescrits, en particulier sur le site, soulève beaucoup d'interrogations.

La population est inquiète : une rumeur non démentie, veut que la Régie Intermunicipale ait un objectif d'importation de 300,000 à 400,000 tonnes de déchets d'ici quelques années.

Les gens qui subissent cette réalité quotidienne sont découragés. Ils ne savent plus à qui s'adresser pour parler de la détérioration de leur qualité de vie, de la détérioration de la qualité de l'eau qu'ils puisent et de la dévaluation de leur propriété. On leur justifie cette situation par la création d'emplois. On leur dit, sans leur donner de garantie que toutes les règles concernant l'environnement sont respectées. Les riverains ne reçoivent actuellement aucune compensation pour les dommages subis par cette détérioration.

Une réglementation stricte devrait être en vigueur concernant l'horaire pour l'accès au site d'enfouissement et des pénalités sévères pouvant atteindre plusieurs milliers de dollars, doivent être imposées aux contrevenants qui ne respectent pas l'environnement.

Or, l'eau des puits des riverains a commencé à dégager des odeurs désagréables. À ce chapitre, nous constatons un dangereux parallèle avec la situation qui a été vécue, en Outaouais, par les riverains du site Cook. Dans les années 80, après la détérioration de la nappe phréatique causée par des fuites de lixivie, et après des millions de dollars dépensés pour tenter de contrôler le problème et redonner de l'eau potable aux riverains, la CUO a réglé son problème en trouvant une nouvelle terre d'accueil pour ses déchets.

Cette situation est difficilement compatible avec la vocation agricole des terres qui entourent ce site. Difficilement compatible aussi, vous l'admettez, avec le captage d'eau dite « de source » qui s'effectue à proximité. Les citoyens croient que des permis pour opérer un site d'enfouissement ne devraient jamais être alloués à des particuliers. Ces entreprises devraient être publiques et les citoyens doivent être consultés en tout temps.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Nous croyons qu'un gestionnaire de l'eau unique, indépendant et au-dessus des ministères économiques devrait gérer les eaux. Un tel gestionnaire pourrait être la Société québécoise des eaux comme proposé par le Parti Québécois.

De plus, le nombre d'inspecteurs compétents, ayant les outils nécessaires pour l'application stricte de la réglementation, devrait être augmenté.

Il faudrait donc que le mandat du ministère de l'Environnement soit plus global et qu'il puisse agir en véritable ministère de l'Aménagement et de l'Environnement car le développement durable du Québec exige une vision d'ensemble.

La population d'Argenteuil veut être consultée lors d'une demande d'autorisation de permis de captage d'eau continu et lors d'une demande de permis pour un site d'enfouissement. En outre, les compagnies devraient verser des redevances sur l'eau captée.

L'exploitation des eaux à des fins commerciales ne devrait pas être permise dans des régions où les activités humaines et agricoles sont intensives. Les demandes de permis pour cette exploitation devraient être temporaires et réévaluées afin d'éviter des conflits d'usage. Les permis ne devraient être émis qu'à partir d'une évaluation scientifique indépendante des compagnies.

Nous ne voulons pas être la poubelle du Québec. Seuls les journaux de l'Outaouais semblent dévoiler cette situation qui les dépanne et les débarrasse de leurs déchets. Tout ceci a-t-il un lien direct avec la qualité et la quantité d'eau ? Les futures générations seront-elles fières de nous si nous ne faisons pas face immédiatement à cette situation ?

La controverse concernant les conflits d'usage dans la région entre les divers utilisateurs de la ressource n'est définitivement pas résorbée. La concertation régionale de la MRC d'Argenteuil et de Mirabel est encourageante afin de permettre la connaissance de la ressource mais pendant ce temps, la ressource se détériore. Alerte dans Argenteuil.

En terminant, nous voulons signifier notre total appui au nouveau centre : « L'EAU POTABLE – Centre international de recherche et de développement » que des experts de notre région ont créé récemment et dont le siège social est à Sainte-Scholastique(Mirabel).

L'implantation de ce centre tant attendu permettrait de donner de l'espoir aux citoyens de la circonscription d'Argenteuil. Ces derniers croient que les conflits d'usage survenus au début des années 1980 doivent immédiatement cesser. La protection de la nappe phréatique, la qualité et la quantité de l'eau ainsi que la qualité de vie sont des biens et des valeurs inestimables.

.....